

Négos à Parcs Canada : Bilan de l'année

Résumé des progrès réalisés en 2017

Progrès accompli en 2016

En octobre 2016, notre équipe de négociation a présenté plusieurs revendications :

- une augmentation de salaire annuelle de 3 % jusqu'à la fin de l'entente de trois ans;
- le retour de Parcs Canada au Conseil national mixte;
- l'ajout du congé avec étalement du revenu, du congé autofinancé et du congé préretraite à la convention collective;
- la possibilité de se joindre au Programme d'apprentissage mixte.

Mars 2017

- Les séances de négociation qui devaient avoir lieu en janvier ont été reportées au mois de mars.
- Durant le cycle de négociations, l'employeur a retiré sa proposition visant à remplacer notre régime de congés de maladie par un programme d'invalidité de courte durée.
- Il s'est cependant réservé le droit de présenter d'autres propositions touchant le bien-être de ses employés.
- Nous avons fait du progrès relativement à plusieurs questions non pécuniaires.

Mai 2017

- Notre équipe de négo a déposé une revendication salariale reflétant les règlements négociés avec les groupes de l'administration centrale. Nous voulons un ajustement selon le marché, un ajustement salarial ainsi que la restructuration et l'harmonisation de la grille salariale.
- Parcs Canada a fait une contre-offre à notre proposition sur le réajustement des effectifs.
- Notre équipe de négo a informé l'employeur que cette offre était loin de refléter les règlements négociés par l'administration centrale.
- Elle a également présenté un exposé sur la revendication touchant le Programme d'apprentissage mixte.



Juillet 2017

- Notre équipe de négociation a clarifié sa position sur un certain nombre de nos revendications, dont celles sur le congé de maternité et le congé parental, le congé pour accident de travail et le congé pour obligations familiales.
- Nous avons aussi travaillé à améliorer les dispositions sur le réaménagement des effectifs de l'Appendice K.
- Même si l'employeur a présenté d'autres notes sur la rémunération au cours de cette dernière séance, il n'a toujours pas déposé de version complète.
- Parcs Canada a également fait part de sa position sur un certain nombre de propositions syndicales.

Septembre 2017

- L'employeur a présenté une offre globale qui, à notre avis, ne règle pas toutes les questions en suspens liées à la rémunération.
- Nous avons répondu à l'offre de l'employeur et revu certaines de nos revendications.

Octobre 2017

- Lorsque Parcs Canada est devenue une agence, on nous avait promis que les travailleuses et travailleurs ne seraient pas pénalisés. Or, durant le présent cycle de négociations, l'employeur a refusé de nous accorder les protections, les avantages et les possibilités que d'autres fonctionnaires fédéraux ont obtenus.

Novembre 2017

- Pour obtenir une entente, notre équipe s'est concentrée sur les enjeux communs à toutes les tables qui n'étaient toujours pas réglés, dont le nouveau libellé sur le réaménagement des effectifs, et a retiré tout ce qu'elle pouvait sans nuire aux droits et aux protections de nos membres.
- L'employeur a néanmoins rejeté notre nouvelle offre.
- Plusieurs des questions résolues avec d'autres agences et l'administration publique centrale ne faisaient pas partie du mandat de négociation de Parcs Canada.
- En raison des problèmes causés par Phénix, les parties ont convenu d'un protocole d'entente sur le recrutement et le maintien en poste de conseillères et conseillers en rémunération.
- Malheureusement, l'employeur a refusé de le signer.

Ce qu'on espère en 2018

Notre équipe de négociation poursuivra sans relâche son objectif : faire en sorte que les droits et les protections de son personnel s'harmonisent à ceux qui ont été consentis à d'autres fonctionnaires fédéraux. Nous avons bon espoir de conclure une entente juste au cours des prochains mois.

